



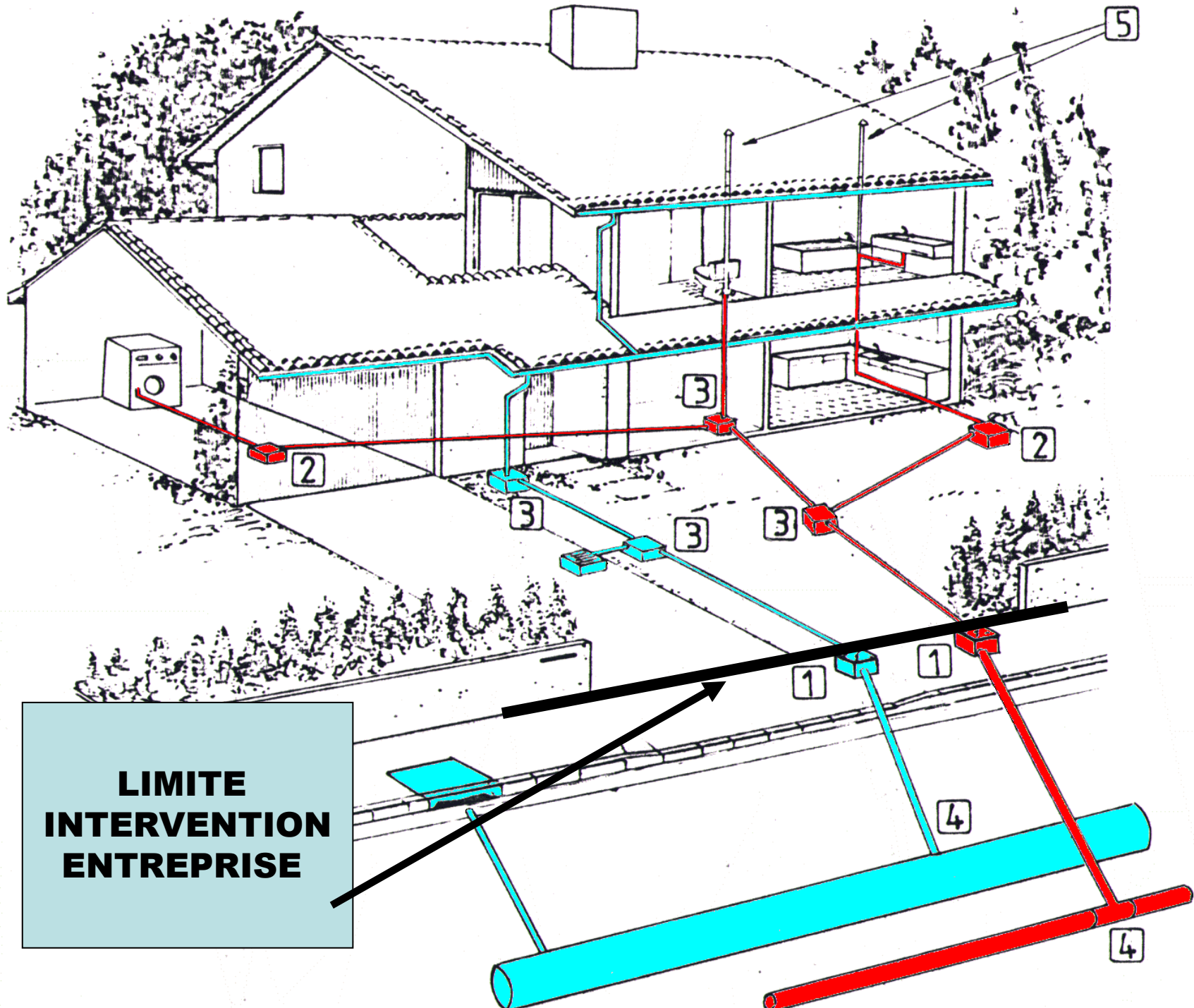
**CAMPAGNE LES GUINES
ASSAINISSEMENT
COLLECTIF
RUE DU CHÂTEAU ET RD
248**

EN QUOI CONSISTENT LES TRAVAUX ?

- **ATTRIBUTAIRE : ENT LTP**

CANALISATION GRAVITAIRE ET BRANCHEMENTS DES HABITATIONS

- **CONSISTE A REALISER LA CONDUITE PRINCIPALE ET LES BOITES DE BRANCHEMENTS DES MAISONS EXISTANTES**



**L'entreprise LTP passera
pour déterminer
l'emplacement de la boîte
de raccordement**

LES SUBVENTIONS DE L'AGENCE DE L'EAU

FORFAIT 1 : RACCORDEMENT SIMPLE

- **Raccordement gravitaire**

50% du montant des travaux

Subvention plafonnée à **1 200 €**

si raccordement dans les 2 ans

LES SUBVENTIONS DE L'AGENCE DE L'EAU FORFAIT 2 : RACCORDEMENT COMPLEXE

- Poste de refoulement des eaux usées
- Fonçage sous carrelage

50% du montant des travaux

Subvention plafonnée à **3 600€**
si raccordement dans les 2 ans

TRAVAUX PRIS EN COMPTE

- **Vidange, curage, rebouchage ou destruction de fosse ou de puits perdu existant, en respect du règlement sanitaire départemental,**
- **Tranchées, terrassements, remblaiements, canalisations d'évacuation des eaux usées, aération,**
- **Raccordement des eaux pluviales du pied de l'immeuble vers le réseau séparatif ou unitaire grâce à une conduite spécifique jusqu'au domaine public,**
- **Relèvement OU refoulement des eaux usées, fonçage**

Les travaux doivent être conformes à la réglementation en vigueur

PIECES A FOURNIR

La demande est recevable,

Si le particulier fournit au SIRA les pièces suivantes :

- **un RIB (de la personne qui paie les travaux)**
- **une copie de la facture détaillée des travaux**

Et si

- **Le montant des travaux est > 200€**
- **Les travaux sont réalisés dans les 2 ans**

CONTACTS

- Interlocuteur : le SIRA

03.21.85.53.10

- Subventions : AURELIE BLAIZEL

- Conseils techniques, problèmes techniques, problèmes liés au chantier : MICHEL WALLART

N'HESITEZ PAS A LES CONTACTER !

LA CHRONOLOGIE DES OPERATIONS

POUR LA PARTIE BRANCHEMENTS

1^{ère} PHASE

- Le SIRA ou la Mairie vous informe par lettre que le raccordement au réseau d'assainissement est possible**

2^{ème} PHASE

- Vous réalisez vos travaux
(bien conserver vos factures)**
- Vous passez au SIRA pour
déposer les factures et signer
les documents de demande de
subvention**
- Un agent passe pour contrôler
les travaux réalisés en
domaine privé**

3^{ème} PHASE

- Votre dossier est envoyé à l'agence de l'eau**
- L'agence de l'eau verse cette subvention au SIRA qui vous la reverse (3 mois)**

ATTENTION !

- **LE RACCORDEMENT EST DE TYPE SEPARATIF !**
- **LES EAUX DE PLUIE NE SONT PAS ACCEPTEES DANS LE RESEAU D'EAUX USEES**

DELAI DE RACCORDEMENT

- **VOUS DISPOSEZ DE 2 ANS MAXIMUM POUR VOUS RACCORDER AU RESEAU**
- **AU DELA, VOTRE REDEVANCE ASSAINISSEMENT EST DOUBLEE**
- **Code de la santé publique L1331.1**

LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT

- **ELLE SERA APPLIQUEE SUR
LA FACTURE D'EAU QUI
SUIVRA LA RECEPTION DES
TRAVAUX AVEC
L'ENTREPRISE LEROY TP
- EN PRINCIPE, SUR LA
FACTURE DE OCTOBRE 2022**

LE MONTANT DE REDEVANCE ASSAINISSEMENT

- **1.85 € par m³ d'eau consommé**
- **Abonnement de 74 € PAR AN**
- **CONSEIL : N'HESITEZ PAS A
DEMANDER LA MENSUALISATION**
- **AVANT 1 NOVEMBRE 2021.**